

 – COMMUNIQUÉ N°31/17 - CCC-CICG-OCTOBRE 2017 —

## CAMPAGNE PRINCIPALE DE COMMERCIALISATION DU CACAO 2017-2018

Abidjan, le 01 octobre 2017

Au titre de la campagne principale de commercialisation 2017-2018 du cacao, sont arrêtées les dispositions suivantes :

- Le prix garanti aux producteurs, sur toute l'étendue du territoire pour la campagne principale qui se déroulera du 01 octobre 2017 au 31 mars 2018 est fixé à **700 francs CFA/Kg** bord champ pour le cacao bien fermenté, séché et trié ;
- Aucune réfaction n'est autorisée sur le prix d'achat garanti de **700 F CFA/Kg** quel que soit le niveau de grainage observé ;
- Le différentiel ramassage est fixé au barème à **80 F CFA/Kg** ;
- Le seul prix admis à l'entrée des usines de conditionnement (hors transport) est celui fixé au barème qui est de **780 F CFA/Kg** ;
- Le coût du transport du centre de collecte au port est calculé à partir de la table officielle de TKM (Tonne Kilométrique) diffusée par le Conseil du Café-Cacao ;
- Le renforcement du dispositif opérationnel de contrôle pour le respect du prix garanti au producteur ;
- La date du **01 octobre 2017** est retenue comme date d'ouverture de la campagne principale cacao 2017/2018 ;

Nous invitons nos chers parents producteurs, à fournir du cacao de bonne qualité afin de redorer le label de l'origine ivoire.

Aux acheteurs de produits et aux exportateurs, il est demandé davantage de vigilance et de rigueur sur la qualité du cacao à acheter, mais aussi et surtout d'observer le strict respect du prix minimum garanti.

**Bonne campagne cacao 2017-2018.**

**LA DIRECTION GENERALE**